

Budget local - Polynésie française

Polynésie française. Auteur du texte. Budget local - Polynésie française. 1888.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE



BUDGETS

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU

SERVICE LOCAL

EXERCICE 1888

TARIF DES TAXES
ET PLAN DE CAMPAGNE DES TRAVAUX PUBLICS
Y ANNEXÉS



PAPEETE
IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

1888

OCÉANIE

BUDGETS DU SERVICE LOCAL

EXERCICE 1888.

ERRATUM.

Page 69 (TARIF DES TAXES LOCALES), lire ainsi qu'il suit ce qui est relatif au—

Dépôt des huiles de pétrole (arrêté du 31 mars 1883) :

*1/2 p. 0/0 ad valorem (au lieu de 12 p. 100) ;
0 fr. 05 par litre de pétrole emmagasiné.*

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE

BUDGETS

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU

SERVICE LOCAL

EXERCICE 1888

TARIF DES TAXES

ET PLAN DE CAMPAGNE DES TRAVAUX PUBLICS

Y ANNEXÉS



PAPEETE

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

1888

BUDGET DES RECETTES

BUDGET DES RECETTES DU SERVICE LOCAL

NATURE DES RECETTES	TAHITI et MOOREA	MARQUISES	TUAMOTU	GAMBIE	TUBUAI, RAIVAVAE et RAPA	TOTAL	OBSERVATIONS
RECETTES ORDINAIRES							
Art. 1^{er}. — CONTRIBUTIONS SUR RÔLES.							
Restes à recouvrer sur exercices antérieurs.....	»	»	»	»	»	(Mémoire)	
Impôt de la prestation urbaine.....	11.000 »	»	»	»	»	11.000 »	
— mobilier.....	4.550 »	300 »	250 »	70	10 »	5.180 »	
Patentes fixes.....	22.000 »	6.500 »	11.000 »	2.200	140 »	41.840 »	
— proportionnelles.....	15.000 »	1.500 »	2.400 »	450	50 »	19.400 »	
Rachat de journées de prestation.....	4.000 »	1.800 »	»	400	80 »	6.280 »	
Frais d'avertissement et formules de patente.....	1.500 »	300 »	800 »	200	20 »	2.820 »	
Licences.....	35.000 »	3.000 »	1.000 »	»	»	39.000 »	
Rentrée des frais de poursuites pour le recouvrement des contributions.....	»	»	»	»	»	(Mémoire)	
Produit des exercices clos.....	»	»	»	»	»	(Mémoire)	
Total de l'article 1^{er}.....	93.050 »	13.400 »	15.450 »	3.320	300 »	125.520 »	
Art. 2. — Droits perçus sur liquidations.							
§ 1 ^{er} . — SERVICE DU PORT.							
Droits de pilotage.....	10.320 »	»	»	280	»	10.600 »	
— d'accostage aux quais.....	10.000 »	»	»	»	»	10.000 »	
— de phare.....	5.400 »	»	»	»	»	5.400 »	
— d'amarrage aux corps-morts.....	200 »	»	»	»	»	200 »	
— sanitaires.....	2.000 »	»	»	»	»	2.000 »	
Total de l'article 2.....	27.920 »	»	»	280	»	28.200 »	
§ 2. — SERVICE DES CONTRIBUTIONS.							
Droits sur la consommation des rhums, whiskies et eaux-de-vie de fabrication locale.....	40.000 »	»	»	»	»	40.000 »	
— d'octroi de mer.....	505.000 »	22.000 »	»	4.000	»	531.000 »	
— sur les nacres.....	4.500 »	»	»	5.000	»	9.500 »	
— de congé et de francisation.....	150 »	10 »	80 »	80	»	320 »	
— sur les ports d'armes.....	1.000 »	300 »	100 »	70	100 »	1.570 »	
Concessions d'eau.....	3.400 »	2.200 »	»	»	»	5.600 »	
Produit de la ferme de l'opium.....	46.500 »	»	»	»	»	46.500 »	
Permis de chasse.....	250 »	»	»	»	»	250 »	
Total de l'article 2.....	628.720 »	24.510 »	180 »	9.430	100 »	662.940 »	
Art. 3. — Produits divers et recettes à différents titres.							
§ 1 ^{er} . — SERVICE DE L'ENREGISTREMENT.							
Droits d'enregistrement.....	20.000 »	»	»	»	»	20.000 »	
— de greffe.....	3.800 »	»	»	»	»	3.800 »	
— d'hypothèques.....	200 »	»	»	»	»	200 »	
Amendes de condamnation.....	9.400 »	6.000 »	600 »	2.000	»	18.000 »	
— de consignation.....	1.500 »	»	»	»	»	1.500 »	
Produits divers (frais de justice, etc.).....	13.600 »	1.000 »	100 »	300	»	15.000 »	
Domaine et recettes à différents titres.....	15.000 »	8.000 »	»	»	»	23.000 »	
Total de l'article 3.....	63.500 »	15.000 »	700 »	2.300	»	81.500 »	
§ 2. — SERVICES DIVERS.							
Produit de l'imprimerie du gouvernement.....	5.000 »	»	»	»	»	5.000 »	
— de la poste aux lettres.....	11.900 »	100 »	»	»	»	12.000 »	
A reporter.....	80.400 »	15.100 »	700 »	2.300	»	98.500 »	

BUDGET DES RECETTES DU SERVICE LOCAL

NATURE DES RECETTES	TAHITI et MOOREA	MARQUISES	TUAMOTU	GAMBIER	TUBUAI, RAIVAVAE et RAPA	TOTAL	OBSERVATIONS
<i>Reports</i>	80.400 »	15.100 »	700 »	2.300 »	»	98.500 »	
Produit des fourrières.....	700 »	300 »	»	»	»	1.000 »	
— de la taxe sur les chiens.....	15.000 »	6.000 »	3.500 »	200 »	200 »	24.900 »	
— du droit d'étal.....	2.000 »	»	»	»	»	2.000 »	
— du travail des détenus.....	2.000 »	»	»	»	»	2.000 »	
Recettes diverses.....	5.046 62	»	»	»	»	5.046 62	
Produit des exercices clos.....	(Mémoire)	»	»	»	»	(Mémoire)	
Total de l'article 3.....	105.146 62	21.400 »	4.200 »	2.500 »	200 »	133.446 62	
Art. 4. — Subventions.							
Subvention au service Local de Tahiti.....	97.220 »	»	»	»	»	97.220 »	
Subvention pour le service postal international.....	(Mémoire)	»	»	»	»	(Mémoire)	
Art. 5. — Recettes d'ordre.....							
	(Mémoire)	»	»	»	»	(Mémoire)	
RÉCAPITULATION DES RECETTES ORDINAIRES.							
Contributions sur rôles.....	93.050 »	13.400 »	15.450 »	3.320 »	300 »	125.520 »	
Droits perçus sur liquidations.....	628.720 »	24.510 »	180 »	9.430 »	100 »	662.940 »	
Produits divers et recettes à différents titres.....	105.146 62	21.400 »	4.200 »	2.500 »	200 »	133.446 62	
Subventions.....	97.220 »	»	»	»	»	97.220 »	
Recettes d'ordre.....	(Mémoire)	»	»	»	»	(Mémoire)	
Totaux.....	924.136 62	59.310 »	19.830 »	15.250 »	600 »	1.019.126 62	
RECETTES EXTRAORDINAIRES.							
Prélèvement sur la caisse de réserve.....	58.871 73	»	»	»	»	58.871 73	
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.							
Recettes ordinaires.....	924.136 62	59.310 »	19.830 »	15.250 »	600 »	1.019.126 62	
Recettes extraordinaires.....	58.871 73	»	»	»	»	58.871 73	
TOTAL GÉNÉRAL du budget des recettes....	983.008 35	59.310 »	19.830 »	15.250 »	600 »	1.077.998 35	

ARRÊTÉ le présent Budget des Recettes ordinaires et extraordinaires du service Local, pour l'Exercice 1888, à la somme d'Un million soixante-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit francs trente-cinq centimes.

Par le Gouverneur :
Le Directeur de l'Intérieur,
A. MATHIVET.

Papeete, le 22 octobre 1887.

Le Gouverneur,
TH. LACASCADE.

BUDGET DES DÉPENSES

BUDGET DES DÉPENSES DU SERVICE LOCAL

NATURE DES DÉPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTAUX DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
DÉPENSES ORDINAIRES						
Chapitre 1^{er}. — Pensions et secours à divers anciens fonctionnaires et serviteurs.						
ARTICLE 1 ^{er} (net)	3.000 »	»	5.550 »	»	(1) 8.550 »	
ARTICLE 2.						
Dépenses des exercices clos	»	»	»	»	(Mémoire)	
Chapitre 2. — Contingent imposé à la Colonie par la loi annuelle de Finances.						
<small>(Article 53 du décret du 28 novembre 1885.)</small>						
ARTICLE UNIQUE (net)	20.860 »	»	»	»	20.860 »	
Chapitre 3. — Gouvernement — Conseil privé : Personnel.						
ARTICLE 1 ^{er} .						
1 secrétaire-archiviste, chef du secrétariat du Gouvernement	6.000 »					
1 écrivain } Solde d'Europe	1.500 »					
} Supplément colonial (net)	1.455 »					
1 interprète principal	5.000 »					
Indemnité de cherté de vivres aux 3 employés du Gouvernement, à raison de 436 fr. 50 (net) l'un	1.309 50					
	15.264 50					
A déduire pour les incomplets : le 50 ^e de 15,264 fr. 50	305 29					
Reste	14.959 21	»	»	»	14.959 21	
ARTICLE 2.						
Dépenses des exercices clos	»	»	»	»	(Mémoire)	
Chapitre 4. — Gouvernement — Conseil privé : Matériel.						
ARTICLE 1 ^{er} .						
1 ^{re} SECTION.						
Mobilier des bureaux et de l'hôtel du Gouvernement	2.000 »					
A reporter	2.000 »					
						(1) PENSIONS ET SECOURS ACCORDÉS AVANT L'ANNEXION. <i>Pensions.</i> Baril, ancien interprète
						4.500 »
						3.000 »
						1.500 »
						3.000 »
						<i>Secours.</i>
						Paraita, veuve du régent
						600 »
						Ravaai, ancien chef, chevalier de la Légion d'honneur
						750 »
						Faatia, ancien brigadier cavalier
						360 »
						Ote a Pifao, ancien toohitu
						360 »
						Tariiiri, chevalier de la Légion d'honneur
						250 »
						Faaraoa, veuve d'un orateur
						180 »
						Faatarau, ancien serviteur du Gouvernement
						150 »
						Arabu, veuve d'un orateur
						120 »
						Mare, id.
						360 »
						3.430 »
						SECOURS ACCORDÉS DEPUIS L'ANNEXION.
						Huatai a Turu, blessé sur les travaux du Gouvernement
						360 »
						Mataitai, ancien toohitu
						360 »
						Tane a Taura, ancien caporal-mutoi
						200 »
						Peullevey, ancien interprète aux îles Marquises
						250 »
						Butteaud, ancien secrétaire du parquet
						1.000 »
						Etaeta a Temarii, ancien instituteur d'Arue
						250 »
						2.420 »
						Total
						8.550 »

NATURE DES DÉPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTALS DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
<i>Report</i> 2.000 »						
Abonnement avec le Gouverneur pour frais de domestiques, d'éclairage et d'entretien du jardin (net)..... 14.550 »						
Indemnité de frais de bureau au secrétaire-archiviste (net)..... 1.164 »						
		2.000 »		15.714 »	17.714 »	
ARTICLE 2.						
Dépenses des exercices clos.....					(Mémoire)	
Chapitre 5. — Conseil général.						
Dépenses relatives au Conseil général.....					12.000 »	
Chapitre 6. — Services administratifs.						
ARTICLE 1 ^{er} . — DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.						
1 ^{re} SECTION.						
Personnel.						
Solde du personnel..... 70.329 47						
Indemnité de cherté de vivres à 10 fonctionnaires, à 436 fr. 50.... 4.365 »						
2 garçons de bureau à 1,164 fr..... 2.328 »						
					6.693 »	
					77.022 47	
Matériel.						
Loyer de l'hôtel du Directeur de l'Intérieur..... 3.600 »						
Entretien du mobilier de l'hôtel..... 800 »						
— des bureaux..... 400 »						
Fournitures de bureau..... 1.177 53						
					5.977 53	
					83.000 »	
2 ^e SECTION.						
Personnel.						
1 interprète..... 3.500 »						
Indemnité de cherté de vivres au même..... 436 50						
					3.936 50	
Matériel.						
Indemnité au Directeur de l'Intérieur pour lui tenir lieu de frais de domestiques et d'éclairage..... 3.395 »						
					90.331 50	
	77.022 47	5.977 53	3.936 50	3.395 »	90.331 50	
Total de l'article 1 ^{er}	77.022 47	5.977 53	3.936 50	3.395 »	90.331 50	

NATURE DES DÉPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTALS DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
ARTICLE 2. — CHEFFERIES.						
2 ^e SECTION.						
<i>Personnel.</i>						
Frais de représentation aux chefs des districts (net)		23.862 »				
Indemnité à 22 gardiens de chefferies, à 38 fr. 80 (net) l'un		853 60				
		<u>24.715 60</u>	»	»	24.715 60	
<i>Matériel.</i>						
Entretien des mâts de pavillon des chefferies		400 »	»	400 »	400 »	
Total de l'article 2			»	»	<u>25.115 60</u>	
ARTICLE 3. — ÉTAT CIVIL.						
2 ^e SECTION.						
<i>Personnel.</i>						
1 secrétaire chargé de la bibliothèque { Solde d'Europe	1.850 »	} 4.226 50				
{ Supplément colonial	1.794 50					
{ Supplément pour la bibliothèque	582 »					
1 garçon de bureau		1.164 »				
Indemnité de cherté de vivres au secrétaire		436 50				
		<u>5.827 »</u>	»	»	5.827 »	
<i>Matériel.</i>						
Fournitures de bureau		200 »				
Entretien du mobilier et éclairage		200 »				
		<u>400 »</u>	»	400 »	400 »	
Total de l'article 3			»	»	<u>6.227 »</u>	
ARTICLE 4. — POLICE.						
<i>Personnel.</i>						
1 ^{re} SECTION.						
Papeete : 1 commissaire de police. { Solde d'Europe	3.000 »	} 5.910 »				
{ Supplément colonial (net)	2.910 »					
1 brigadier de 1 ^{re} classe. { Solde d'Europe	1.500 »	} 2.955 »				
{ Supplément colonial (net)	1.455 »					
1 sous-brigadier	{ Solde d'Europe	1.200 »	} 2.364 »			
	{ Supplément colonial (net)	1.164 »				
1 sous-brigadier	{ Solde d'Europe	1.050 »	} 2.068 50			
	{ Supplément colonial (net)	1.018 50				
Indemnité à 2 agents de 1 ^{re} classe à (net)		1.746 »			3.492 »	
— à 2 agents de 2 ^e classe à (net)		1.455 »			2.910 »	
Total, à reporter		<u>19.699 50</u>				

NATURE DES DÉPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTAUX DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
<i>Report</i>	19.699 50					
Districts : Supplément de fonctions à l'officier commandant le détachement de gendarmerie (net).....	1.000 »					
Indemnité à 2 gendarmes, à raison de 582 fr. (net).....	1.164 »					
— à 5 gendarmes, à raison de 485 fr. (net).....	2.425 »					
— à 13 agents indigènes, à 582 fr. (net).....	7.566 »					
	12.155 »					
Total.....	31.854 50					
2^e SECTION.						
Indemnité de cherté de vivres au commissaire de police, au brigadier et aux deux sous-brigadiers, à 436 fr. 50 (net) l'un.....	1.746 »					
Total du PERSONNEL	33.600 50	31.854 50	»	1.746 »	»	33.600 50
<i>Matériel et frais divers.</i>						
1^{re} SECTION.						
Loyer d'un bureau de police à Papeete.....	600 »					
Entretien du mobilier du bureau de police.....	100 »					
Mobilier et éclairage du poste de police à Papeete.....	200 »					
Loyer du terrain de la gendarmerie à Papeete.....	250 »					
Loyer du poste à Haapape.....	480 »					
Indemnité de literie aux gendarmes nouvellement incorporés.....	470 »					
Loyer des postes de gendarmerie dans les districts.....	1.200 »					
	3.300 »	»	3.300 »	»	»	3.300 »
Total de l'article 4		31.854 50	3.300 »	1.746 »	»	36.900 50
ARTICLE 5. — PRISONS.						
<i>Personnel.</i>						
1^{re} SECTION.						
1 régisseur à Papeete..	{ Solde d'Europe..... 1.500 »	{ 2.955 »				
	{ Supplément colonial..... 1.455 »					
1 porte-clefs	{ Solde d'Europe..... 750 »	{ 1.477 50				
	{ Supplément colonial..... 727 50					
	4.432 50					
2^e SECTION.						
Indemnité de cherté de vivres aux mêmes, à 436 fr. 50 (net).....	873 »					
Total du PERSONNEL	5.305 50	4.432 50	»	873 »	»	5.305 50
<i>Matériel et frais divers.</i>						
1^{re} SECTION.						
Vivres pour 30 détenus, donnant pour l'année 10,950 rations, à 0 fr. 82 c. l'une (somme ronde).....	9.000 »					
Habillement et blanchissage pour 30 détenus, à 25 fr. l'un.....	750 »					
Bois à brûler pour la cuisson des aliments.....	720 »					
<i>A reporter</i>	10.470 »	4.432 50	»	873 »	»	5.305 50

BUDGET DES DÉPENSES DU SERVICE LOCAL

NATURE DES DÉPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTAUX DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
<i>Reports</i>	10.470 »					
Entretien du matériel et éclairage.....	400 »		873 »	»	5.305 50	
Traitement dans les hôpitaux pour 30 détenus, donnant pour l'année 10,950 journées, dont le 50 ^e est de 219 journées calculées à raison de 4 fr. 16 (somme ronde).....	900 »					
Fournitures de bureau.....	60 »					
	<u>11.830 »</u>				11.830 »	
Total de l'article 5.....	4 432 50	11.830	873 »	»	17.135 50	
ARTICLE 6. — ALIÉNÉS ET ASSISTANCE PUBLIQUE.						
<i>Personnel.</i>						
1 ^{re} SECTION.						
1 concierge.....	{ Solde d'Europe..... 750 »					
	{ Supplément colonial (net)..... 727 50 }				1.477 50	
2 ^e SECTION.						
Indemnité de cherté de vivres au concierge (net).....	436 50					
	<u>1.914 »</u>					
	1.477 50	»	436 50	»	1.914 »	
<i>Matériel et frais divers.</i>						
1 ^{re} SECTION.						
Aliénés : Frais de nourriture de 4 malades, donnant pour l'année 1,464 journées à 0 fr. 82 c. (somme ronde).....	1.200 »					
Literie, habillement et éclairage.....	200 »					
	<u>1.400 »</u>					
2 ^e SECTION.						
Assistance publique : 2 lits d'indigents à l'hôpital militaire, donnant 732 journées à 4 fr. 16 (somme ronde).....	3.040 »					
Frais de transport de malades et de sépulture.....	400 »					
Secours éventuels.....(1)	2.600 »					
Frais de rapatriement des indigents.....	600 »					
	<u>6.640 »</u>					
	8.040 »	1.400		6.640 »	8.040 »	
Total de l'article 6.....	1.477 50	1.400	436 50	6.640 »	9.954 »	
ARTICLE 7. — SERVICE SANITAIRE.						
2 ^e SECTION.						
<i>Personnel.</i>						
Supplément au médecin chargé de la visite à domicile des fonctionnaires du service Local et du service de la prison.....	1.164 »					
Supplément au pharmacien-comptable de la marine pour délivrance de médicaments aux fonctionnaires du service Local et aux particuliers, et pour l'analyse des huiles de pétrole.....	679 »					
Indemnité au médecin vaccinateur.....	582 »					
Total.....	<u>2.425 »</u>				2.425 »	
<i>A reporter</i>			2.425 »	»	2.425 »	

(1) Bellanger.....	600 »
Veuve Baudouin.....	600 »
Riquier.....	430 »
Herbelin.....	600 »
Imprévus.....	330 »
	<u>2.600 »</u>

BUDGET DES DÉPENSES DU SERVICE LOCAL

NATURE DES DÉPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTAUX DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
Reports.....	37.765 »	»	»	»	37.765 »	
<i>Matériel et frais divers.</i>						
Achat de papiers, caractères, encres	3.700 »	»	»	»	»	
Entretien des machines.....	300 »	»	»	»	»	
Frais d'impression des procès-verbaux du Conseil général.....	3.000 »	»	»	»	»	
	7.000 »	»	»	7.000 »	7.000 »	
Total de l'article 9	44.765 »	»	»	7.000 »	44.765 »	
ARTICLE 10. — PORTS ET RADES.						
§ 1 ^{er} . — Port.						
<i>Personnel.</i>						
1 ^{re} SECTION.						
1 lieutenant de port..	{ Solde de parité..... 1.500 »	»	»	»	3.537 »	
	{ Supplément colonial..... 2.037 »	»	»	»	»	
2 canotiers à 900 fr.....		1.800 »			»	
Total		5.337 »			»	
2 ^e SECTION.						
Indemnité de cherté de vivres au lieutenant de port		436 50				
Total du PERSONNEL		5.773 50				
1 ^{re} SECTION.						
<i>Matériel et frais divers.</i>						
Fournitures de bureau.....	100 »					
Entretien du mobilier.....	100 »					
	200 »					
<i>Travaux des ports et rades.</i>						
Entretien des bouées et balises.....	3.000 »					
Total du § 1 ^{er}	8.973 50	5.337 »	3.200 »	436 50	8.973 50	
§ 2. — Pilotage.						
2 ^e SECTION.						
<i>Personnel.</i>						
2 pilotes à 3,000 fr.....	6.000 »					
Complément de solde à 1 pilote payé par la marine	1.000 »					
Location de canotiers	2.000 »					
Indemnité de cherté de vivres à 3 pilotes, à 436 fr. 50 l'un (net).....	1.309 50					
Indemnité à 3 pilotes, à raison de 582 fr. l'un, pour l'entretien de leurs embarcations (net).....	1.746 »					
Allocation supplémentaire à 12 élèves-pilotes embarqués sur les bâtiments de la station locale (à 14 fr. 55 net par mois).....	1.746 »					
Total du § 2.....	13.801 50	»	»	13.801 50	13.801 50	
<i>A reporter</i>		5.337 »	3.200 »	14.238 »	22.775 »	

BUDGET DES DÉPENSES DU SERVICE LOCAL

NATURE DES DEPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTAUX DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
	<i>Reports</i>	5.337 »	3.200	14.238 »		
§ 3. — Phare, feux de port et signaux.						
2 ^e SECTION.						
<i>Personnel.</i>						
3 gardiens de phare..	{ Solde d'Europe : 725 fr. 2.175 »	} 4.430 25				
	{ Supplément colonial (net) : 751 fr. 75 .. 2.255 25					
Indemnité à 1 gardien de feux de port (net).....		349 20				
1 guetteur, 366 journées à 5 fr.....		1.830 »				
Indemnité de cherté de vivres à 3 gardiens de phare, à 582 fr. (net).....		1.746 »				
Total		8.355 45				
<i>Matériel et frais divers.</i>						
Huile de pétrole pour le phare et les feux.....	1.700 »					
Entretien des appareils.....	750 »					
Entretien des signaux et éclairage du poste.....	375 »					
Transport de matériel pour le service du phare de la pointe Vénus.....	100 »					
		2.925 »				
Total du § 3.....		11.280 45	8.355 45	2.925 »	11.280 45	
§ 4. — Cale de halage.						
2 ^e SECTION.						
<i>Personnel.</i>						
Supplément à l'officier de port chargé de la cale de halage.....		1.164 »				
Gabier chargé de l'en-	{ Solde d'Europe 900 »	} 1.773 »				
retien des appa- { Supplément colonial..... 873 »						
Indemnité de cherté de vivres au même.....		436 50				
Total		3.373 50				
<i>Matériel et frais divers.</i>						
Main-d'œuvre pour 30 halages sur cale, à 130 fr. l'un	3.900 »					
Charbon, suif, huile, etc., pour la machine	1.000 »					
Entretien de la machine et de la cale.....	600 »					
		5.500 »				
Total du § 4.....		8.873 50	3.373 50	5.500 »	8.873 50	
§ 5. — Matériel à terre et matériel flottant.						
2 ^e SECTION.						
Entretien des embarcations du service Local.....	1.500 »			1.500 »	1.500 »	
Total de l'article 10.....	5.337 »	3.200	25.966 95	9.925 »	44.428 95	
ARTICLE 11.						
Dépenses des exercices clos.....					(Mémoire)	

NATURE DES DÉPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTAUX DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE 6.						
Article 1 ^{er} . Direction de l'Intérieur.....	77.022 47	5.977	3.936 50	3.395 »	90.331 50	
— 2. Chefferies.....	»	»	24.715 60	400 »	25.115 60	
— 3. Etat civil.....	»	»	5.827 »	400 »	6.227 »	
— 4. Police.....	31.854 50	3.300	1.746 »	»	36.900 50	
— 5. Prisons.....	4.432 50	11.830	873 »	»	17.135 50	
— 6. Aliénés. — Assistance publique.....	1.477 50	1.400	436 50	6.640 »	9.954 »	
— 7. Service sanitaire.....	»	»	2.425 »	1.400 »	3.825 »	
— 8. Postes.....	»	»	12.729 50	27.570 »	40.299 50	
— 9. Imprimerie.....	»	»	37.765 »	7.000 »	44.765 »	
— 10. Port.....	5.337 »	3.200	25.966 95	9.925 »	44.428 95	
— 11. Dépenses des exercices clos.....	»	»	»	»	(Mémoire)	
A déduire pour les incomplets : le 50 ^e sur 232,799 fr.....	120.123 97	25.707	116.421 05	56.730 »	318.982 55	
	2.402 48	»	2.253 50	»	4.655 98	
Total du Chapitre 6.....	117.721 49	25.707	114.167 55	56.730 »	314.326 57	
 Chapitre 7. — Instruction publique.						
1 ^{re} SECTION.						
<i>Personnel.</i>						
Solde du personnel.....	39.200 »					
<i>Matériel.</i>						
Entretien du mobilier scolaire.....	3.500 »					
	42.700 »					
2 ^e SECTION.						
<i>Matériel.</i>						
Subvention aux instituteurs libres.....	10.000 »					
Fourniture d'objets de classe et prix aux élèves.....	6.500 »					
	16.500 »					
Total du Chapitre 7.....	59.200 »	3.500	»	16.500 »	59.200 »	
 Chapitre 8. — Justice.						
ARTICLE 1 ^{er} .						
<i>Personnel.</i>						
2 ^e SECTION.						
1 premier commis- greffier.....	{ Solde d'Europe..... 1.800 » } { Supplément colonial (net)..... 1.746 » }				3.546 »	
<i>A reporter.....</i>					3.546 »	

d

NATURE DES DÉPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTAUX DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
<i>Report</i>						
1 deuxième commis-greffier.....	Solde d'Europe..... 1.200 »					
	Supplément colonial (net)..... 1.164 »					
1 troisième commis-greffier.....	Solde d'Europe..... 1.200 »					
	Supplément colonial (net)..... 1.164 »					
1 secrétaire-rédacteur du parquet.....					3.000 »	
1 interprète					3 000 »	
1 concierge du palais..	Solde d'Europe..... 750 »					
	Supplément colonial (net)..... 727 50					
1 garçon de bureau (indemnité nette).....					1.164 »	
1 huissier audencier (indemnité nette).....					1.200 »	
					18.115 50	
Haute-Cour Tahitienne.						
1 premier président..	Solde d'Europe..... 900 »					
	Supplément colonial (net)..... 873 »					
1 deuxième président.	Solde d'Europe..... 750 »					
	Supplément colonial (net)..... 727 50					
1 vice-président.....	Solde d'Europe..... 600 »					
	Supplément colonial (net)..... 582 »					
4 juges à.....	Solde d'Europe..... 500 »	2.000 »				
	Supplément colonial (net) 485 »	1.940 »				
Indemnité aux greffier et commis-greffiers					1.164 »	
Remises au greffier sur les assignations et les extraits de jugement....					194 »	
					9.730 50	
Indemnité de cherté de vivres à 5 fonctionnaires, à raison de 436 fr. 50 (net) l'un..					2.182 50	
Justice de paix de Taravao.						
1 juge de paix.....	Solde d'Europe..... 2.500 »					
	Supplément colonial (net)..... 2.425 »					
Frais de service (net) au même.....					970 »	
Indemnité au ministère public (net).....					291 »	
Indemnité au greffier (net).....					582 »	
Frais de bureau au même (net).....					97 »	
Indemnité de cherté de vivres pour le juge de paix (net).....					582 »	
					7.447 »	
Justice de paix de Moorea.						
1 juge de paix.....	Solde d'Europe..... 2.500 »					
	Supplément colonial (net)..... 2.425 »					
Frais de service (net) au même.....					970 »	
Indemnité au ministère public (net).....					291 »	
Indemnité au greffier (net).....					582 »	
Frais de bureau au même (net).....					97 »	
Indemnité de cherté de vivres au juge de paix (net).....					582 »	
					7.447 »	
A déduire pour les incomplets : le 50 ^e de 44,594 fr. 50.....					44.922 50	
					851 89	
Reste.....					44.070 61	
<i>A reporter</i>						
					44.070 61	
					44.070 61	

NATURE DES DÉPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTAUX DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
<i>Reports</i>	"	"	44.070 61	"	44.070 61	
<i>Matériel et frais divers.</i>						
1 ^{re} SECTION.						
Loyer de l'hôtel du Chef du service judiciaire.....	3.000 »					
Entretien du mobilier de l'hôtel.....	1.000 »					
— du palais de justice.....	1.000 »					
Achat de livres.....	500 »					
Frais de justice et de procédure.....	15.000 »					
Total.....	20.500 »					
2 ^e SECTION.						
Logement du juge de paix de Moorea.....	600 »					
Menues dépenses des tribunaux (buvette).....	200 »					
Frais de bureau de la magistrature (net).....	1.115 50					
Indemnité au Chef du service judiciaire pour frais de domestiques et d'éclairage (net).....	3.395 »					
	5.310 50					
Total du MATÉRIEL.....	25.810 50	20.500 »	»	5.310 50	25.810 50	
ARTICLE 2.						
Dépenses des exercices clos.....	"	"	"	"	(Mémoire)	
Total du Chapitre 8.....	"	20.500 »	44.070 61	5.310 50	69.881 11	
Chapitre 9. — Cultes.						
ARTICLE 1 ^{er} .						
<i>Personnel.</i>						
2 ^e SECTION.						
19 pasteurs protestants.....	9.500 »					
6 missionnaires catholiques.....	3.000 »					
	12.500 »					
<i>Matériel et frais divers.</i>						
1 ^{re} SECTION.						
Indemnité de logement à 1 pasteur français.....	720 »					
Subvention à la fabrique de Papeete pour le culte catholique.....	3.160 »					
Subvention au culte protestant.....	5.600 »					
	9.480 »					
2 ^e SECTION.						
Indemnité de logement à 3 missionnaires catholiques, à 720 fr. l'un.....	2.160 »					
Total de l'article 1 ^{er}	24.140 »	9.480 »	12.500 »	2.160 »	24.140 »	
A déduire pour les incomplets : le 50 ^e de 12.500 fr.....	250 »		250 »		250 »	
	23.890 »					
ARTICLE 2.						
Dépenses des exercices clos.....	"	"	"	"	(Mémoire)	
Total du Chapitre 9.....	"	9.480 »	12.250 »	2.160 »	23.890 »	

NATURE DES DÉPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTAUX DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
Chapitre 10. — Services financiers.						
ARTICLE 1^{er}. — REMISES AU TRÉSORIER ET A DIVERS COMPTABLES.						
1 ^{re} SECTION.						
Remises au trésorier-payeur.....	25.000 »					
— à divers comptables.....	2.500 »					
	27.500 »					
2 ^e SECTION.						
Frais de poursuites pour le recouvrement de l'impôt.....	500 »					
Prime de 0 fr. 50 c. par plaque d'impôt sur les chiens.....	900 »					
	1.400 »					
Total de l'article 1 ^{er}	28.900 »	27.500 »				
ARTICLE 2. — ENREGISTREMENT.						
<i>Personnel.</i>						
1 ^{re} SECTION.						
Remises au receveur.....	4.000 »					
2 ^e SECTION.						
1 receveur.....	Solde d'Europe..... 5.250 »					
	Supplément colonial (net)..... 1.697 50					
	6.947 50					
1 commis auxiliaire..	Solde d'Europe..... 1.700 »					
	Supplément colonial (net)..... 1.649 »					
	3.349 »					
Indemnité de cherté de vivres au même (net).....	436 50					
Total du PERSONNEL.....	14.733 »					
<i>Matériel et frais divers.</i>						
Entretien du mobilier des bureaux.....	100 »					
	14.833 »	4.000 »		10.733 »	100 »	14.833 »
Total de l'article 2.....	4.000 »			10.733 »	100 »	14.833 »
ARTICLE 3. — CONTRIBUTIONS.						
2 ^e SECTION.						
<i>Personnel.</i>						
Supplément de fonctions au chef de service.....	1.164 »					
1 commis de 1 ^{re} classe	Parité d'office..... 1.800 »					
	Supplément colonial (net)..... 2.619 »					
	4.419 »					
1 commis de 2 ^e classe.	Parité d'office..... 1.700 »					
	Supplément colonial (net)..... 2.231 »					
	3.931 »					
1 commis de 3 ^e classe.	Parité d'office..... 1.600 »					
	Supplément colonial (net)..... 1.843 »					
	3.443 »					
1 commis de 4 ^e classe.	Parité d'office..... 1.400 »					
	Supplément colonial (net)..... 1.552 »					
	2.952 »					
2 agents du service	Solde d'Europe..... 1.250 »					
actif à.....	Supplément colonial (net)..... 1.212 50					
	2.225 »					
4.725 »						
A reporter.....	20.634 »					

BUDGET DES DÉPENSES DU SERVICE LOCAL

NATURE DES DÉPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTAUX DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
<i>Report</i>						
1 agent du service { Solde d'Europe..... 1.050 » } actif..... { Supplément colonial (net)..... 1.018 50 }					2.068 50	
Indemnité à un garçon de bureau (net).....					873 »	
Indemnité de cherté de vivres à 7 fonctionnaires, à 436 fr. 50 (net).....					3.055 50	
Frais d'écrivains					369 »	
					27.000 »	
<i>Matériel et frais divers.</i>						
Fournitures de bureau	400 »					
Entretien du mobilier du bureau et du matériel de vérification.....	200 »					
Frais de mouvements d'entrepôt et de transport de colis à vérifier ou saisis ; vérification des poids et mesures.....	300 »					
Confection de plaques pour la taxe sur les chiens	200 »					
	1.100 »					
	28.100 »					
Total de l'article 3			27.000 »	1.100 »	28.100 »	
ARTICLE 4. — AGENTS DE TARAVAO ET DE MOOREA.						
2 ^e SECTION.						
<i>Personnel.</i>						
2 agents à 1,800 fr.	3.600 »					
Indemnité de cherté de vivres aux mêmes, à 582 fr. (net).....	1.164 »					
Frais de bureau aux mêmes, à 97 fr. (net) l'un	194 »					
Total du PERSONNEL	4.958 »					
<i>Matériel et frais divers.</i>						
Loyer d'une maison pour l'agent de Moorea	600 »					
Entretien des résidences de Taravao et Moorea.....	500 »					
	1.100 »					
	6.068 »					
Total de l'article 4			4.958 »	1.100 »	6.058 »	
ARTICLE 5.						
Dépenses des exercices clos.....					(Mémoire)	
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE 10.						
Article 1 ^{er} . Remises au trésorier-payeur et à divers comptables.....	27.500 »		1.400 »		28.900 »	
— 2. Enregistrement.....	4.000 »		10.733 »	100 »	14.833 »	
— 3. Contributions			27.000 »	1.100 »	28.100 »	
— 4. Agents de Taravao et de Moorea			4.958 »	1.100 »	6.058 »	
— 5. Dépenses des exercices clos.....					(Mémoire)	
	31.500 »		44.091 »	2.300 »	77.891 »	
A déduire pour les incomplets : le 50 ^e de 42,497 fr.....			849 94		849 94	
Total du Chapitre 10	31.500 »		43.241 06	2.300 »	77.041 06	

NATURE DES DEPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTAUX DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
Chapitre 11. — Dépenses diverses.						
2 ^e SECTION.						
ARTICLE 1 ^{er} .						
Indemnité au délégué de Tahiti près le Conseil supérieur des colonies	»	»	9.000	»	9.000	»
ARTICLE 2.						
Subvention aux chambres d'agriculture et de commerce :						
Chambre d'agriculture.....		30.000	»			
Chambre de commerce.....		1.000	»			
Frais d'envoi d'échantillons		500	»			
Total.....		<u>31.500</u>	»	31.500	»	
ARTICLE 3.						
Célébration de la fête nationale.....	»	»	»	8.242	»	8.242
ARTICLE 4.						
Subvention à la fanfare locale.....	»	»	»	8.000	»	8.000
ARTICLE 5.						
Abonnement aux recueils administratifs, journaux et achat de livres.....	»	»	»	1.000	»	1.000
ARTICLE 6.						
Entretien et remontage des pendules.....		600	»			
Indemnité aux agents des Subsistances pour délivrance de vivres au service Local.		194	»	794	»	794
Total.....		<u>794</u>	»			
ARTICLE 7.						
Dépenses des exercices clos.....	»	»	»	»		(Mémoire)
Total du Chapitre 11.....	»	»	9.000	49.536	»	58.536
Chapitre 12. — Ponts et chaussées.						
ARTICLE 1 ^{er} .						
2 ^e SECTION.						
Personnel.						
1 sous-ingénieur colonial, chef de service	{ Parité d'office	3.700	»	8.841	»	
	{ Supplément colonial (net)	5.141	»			
1 conducteur auxiliaire comptable	{ Solde d'Europe	1.500	»	4.507	»	
	{ Supplément colonial (net).....	3.007	»			
A reporter.....		13.348	»			

BUDGET DES DÉPENSES DU SERVICE LOCAL

NATURE DES DÉPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTAUX DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
<i>Report</i>						
1 élève-piqueur..... { Solde d'Europe	1.000 »				13.348 »	
{ Supplément colonial (net).....	970 »				1.970 »	
1 élève-piqueur..... { Solde d'Europe.....	750 »				1.477 50	
{ Supplément colonial (net).....	727 50					
1 cantonnier chef à Taravao..... { Solde d'Europe.....	1.200 »				2.364 »	
{ Supplément colonial (net).....	1.164 »					
1 fontainier-mécanicien { Solde d'Europe.....	1.800 »				3.546 »	
{ Supplément colonial (net).....	1.746 »					
Indemnité de cherté de vivres à 4 fonctionnaires, à raison de 436 fr. 50 (net) l'un.....	1.746 »					
Indemnité de cherté de vivres au cantonnier chef (net).....	582 »					
Total du PERSONNEL	25.033 50					
A déduire pour les incomplets : le 50 ^e sur 25,033 fr. 50.....	500 67					
Reste : article 1 ^{er}	24.532 83		24.532 83		24.532 83	
ARTICLE 2.						
<i>Matériel et frais divers.</i>						
Fournitures spéciales pour plans et devis.....				500 »	500 »	
ARTICLE 3.						
Dépenses des exercices clos.....					(Mémoire)	
Total du Chapitre 12			24.532 83	500 »	25.032 83	
Chapitre 13. — Dépenses accessoires de la solde.						
ARTICLE 1^{er}.						
Frais de route et de séjour des fonctionnaires dans la colonie, frais de voyage et de passage...				15.000 »	15.000 »	
ARTICLE 2.						
Dépenses des exercices clos.....					(Mémoire)	
Chapitre 14. — Dépenses imprévues.						
ARTICLE 1^{er}.						
Dépenses des exercices clos.....		9.000 »			9.000 »	
ARTICLE 2.						
Dépenses des exercices clos.....					(Mémoire)	

NATURE DES DÉPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTALS DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
Chapitre 15. — Dépenses d'ordre.						
ARTICLE 1 ^{er} .						
Indemnité au garde d'artillerie pour la garde des poudres déposées par les particuliers dans les magasins de l'artillerie.....		(Mémoire)				
Remboursement de droits indûment perçus.....		(Mémoire)				
Non-valeurs et dégrèvements.....		(Mémoire)				
Part revenant aux agents verbalisateurs sur les amendes pour contraventions en matières d'impôt et sur le produit des confiscations.....		(Mémoire)			(Mémoire)	
ARTICLE 2.						
Dépenses des exercices clos.....					(Mémoire)	
Chapitre 16. — Frais d'hospitalisation.						
ARTICLE 1 ^{er} .						
2 ^e SECTION.						
Frais d'hospitalisation des fonctionnaires et agents du service Local.....				5.500	5.500	
ARTICLE 2.						
Dépenses des exercices clos.....					(Mémoire)	
RÉCAPITULATION DE TAHITI ET MOOREA.						
Chapitre 1 ^{er} . Pensions et secours à d'anciens fonctionnaires.....	3.000	»	5.550	»	8.550	»
— 2. Contingent imposé à la colonie.....	»	20.860	»	»	20.860	»
— 3. Gouvernement — Conseil privé : <i>Personnel</i>	14.959	21	»	»	14.959	21
— 4. Gouvernement — Conseil privé : <i>Matériel</i>	»	2.000	»	»	»	2.000
— 5. Conseil général.....	»	»	»	15.714	»	15.714
— 6. Services administratifs.....	117.721	49	»	12.000	»	12.000
— 7. Instruction publique.....	39.200	»	114.167	55	56.730	»
— 8. Justice.....	»	20.500	»	16.500	»	59.200
— 9. Cultes.....	»	9.480	44.070	61	5.310	50
— 10. Services financiers.....	31.500	»	12.250	»	2.160	»
— 11. Dépenses diverses.....	»	»	43.241	06	2.300	»
— 12. Ponts et chaussées.....	»	»	9.000	»	49.536	»
— 13. Dépenses accessoires de la solde.....	»	»	24.532	83	500	»
— 14. Dépenses imprévues.....	»	9.000	»	15.000	»	15.000
— 15. Dépenses d'ordre.....	»	»	»	»	»	9.000
— 16. Frais d'hospitalisation.....	»	»	»	»	»	(Mémoire)
Total de Tahiti et Moorea.....	206.380	70	252.812	05	181.250	50
		91.047			731.490	78

NATURE DES DÉPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTALS DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
Chapitre 17. — Marquises. — Personnel.						
ARTICLE 1^{er}. — ADMINISTRATION GÉNÉRALE.						
2 ^e SECTION.						
Indemnité diverses à l'administrateur (net) (1).....	2.037 »					(1) Frais de tournées..... 776 »
Frais de service au sous-administrateur (net) (2).....	970 »					Frais de bureau..... 291 »
1 délégué du Directeur de l'Intérieur (frais de service et de bureau) (3).....	582 »					Indemnité spéciale..... 970 »
Frais d'écritures (à répartir par l'administrateur suivant les besoins du service)...	1.080 »					<u>2.037 »</u>
Indemnités aux gendarmes détachés (net) (4).....	2.716 »					(2) Frais de service..... 679 »
Indemnités aux interprètes non commissionnés (net) (5).....	3.007 »					Frais de bureau..... 291 »
Indemnité au gardien de l'hôtel de l'administrateur.....	582 »					<u>970 »</u>
Total de l'article 1 ^{er}	<u>10.974 »</u>	»	»	10.974 »	10.974 »	(3) Frais de service..... 291 »
						Frais de bureau..... 291 »
						<u>582 »</u>
ARTICLE 2. — CHEFFERIES.						
2 ^e SECTION.						
Frais de représentation à divers chefs investis (net) (6).....	4.238 90					(4) Maréchal-des-logis..... 388 »
Indemnités aux chefs non investis (à répartir par le Gouverneur).....	1.000 »					8 gendarmes, à 294 fr. l'un.... 2.328 »
Total de l'article 2.....	<u>5.238 90</u>	»	»	5.238 90	5.238 90	<u>2.716 »</u>
						(5) 1 interprète..... 4.455 »
						2 — à 485 fr..... 970 »
						1 — à 582 fr..... 582 »
						<u>3.007 »</u>
ARTICLE 3. — POLICE.						
1 ^{re} SECTION.						
Indemnités à divers agents (à répartir par l'administrateur).....	<u>5.000 »</u>	5.000 »			5.000 »	(6) La cheffesse de Vaekehu..... 970 »
						Stanislas, son fils..... 582 »
						Nukahiva, 2 chefs à 145f. 50 294 »
						6 — à 58 20 349 20} 640 20
						Vapu..... 2 chefs à 48 50 97 »
						6 — à 29 40 174 60} 274 60
						Uauka... 1 chef à 38 80 38 80
						2 — à 29 40 58 20} 97 »
						La cheffesse de Vaitahu..... 143 50
						Tausta... 1 chef à 97f. » 97 »
						4 — à 48 50 194 »} 294 »
						Fatuhiva... 2 chefs à 97 » 194 »
						3 — à 38 80 116 40} 340 40
						Hivaoa... 4 chefs à 135 80 543 20
						1 — à 97 » 97 »
						6 — à 48 50 294 »} 931 20
						<u>4.238 90</u>
ARTICLE 4. — INSTRUCTION PUBLIQUE.						
1 ^{re} SECTION.						
Solde du personnel.....	<u>11.650 »</u>	11.650 »			11.650 »	
ARTICLE 5. — JUSTICE.						
2 ^e SECTION.						
Indemnités aux f.f. de ministère public (2 agents à 121 fr. 25) (net).....	242 50					
— de greffier (2 à 291 fr.) (net).....	582 »					
Total de l'article 5.....	<u>824 50</u>	»	»	824 50	824 50	
ARTICLE 6. — ÉTAT CIVIL.						
2 ^e SECTION.						
Frais de bureau aux f.f. d'officiers de l'état civil (10 à 29 fr. 10) (net).....	<u>291 »</u>	»	»	291 »	291 »	
ARTICLE 7. — PRISONS.						
1 ^{re} SECTION.						
Indemnité au gardien de la prison (net).....	<u>291 »</u>	291 »			291 »	
<i>A reporter</i>		16.941 »		17.328 40	34.269 40	

f

NATURE DES DÉPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTALS DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
<i>Reports</i>	16.941	»	17.328 40	»	34.269 40	
ARTICLE 8. — PORT.						
1 ^{re} SECTION.						
1 maître de port à { Solde d'Europe..... 800 » } 1.576 »						
Taiohae { Supplément colonial (net)..... 776 » }						
Divers patrons et canotiers dans les postes..... 800 »						
2 canotiers à Taiohae, à 300 fr. l'un..... 600 »						
Indemnité à l'employé chargé du port et de la poste à Atuana..... 232 80						
Total de l'article 8.....	3.208 80	3.208 80	»	»	3.208 80	
ARTICLE 9. — TROUPEAU LOCAL.						
2 ^e SECTION.						
Dépenses diverses à Nukahiva.....	1.000	»	1.000	»	1.000	»
ARTICLE 10. — FRAIS DE PERCEPTION DE L'IMPOT.						
1 ^{re} SECTION.						
Remises aux percepteurs.....	1.000	»				
2 ^e SECTION.						
Prime de 0 fr. 50 c. par plaque d'impôt sur les chiens aux agents chargés de la délivrance (600 plaques)..... 300 »						
Indemnité à un agent du service actif des contributions (net)..... 291 »						
Total de l'article 10.....	1.591	1.000	591	»	1.591	»
ARTICLE 11. — VIVRES.						
2 ^e SECTION.						
7 rationnaires, donnant pour l'année 2,562 rations à 1 fr. 46.....	3.740 52	»	3.740 52	»	3.740 52	
ARTICLE 12. — TRAVAUX PUBLICS.						
2 ^e SECTION.						
1 surveillant des routes { Solde d'Europe..... 700 » } 1.379 »						
à Taiohae..... { Supplément colonial (net)..... 679 » }						
ARTICLE 13. — POSTES.						
2 ^e SECTION.						
Indemnité à un facteur à Taiohae.....	116 40	»	116 40	»	116 40	
ARTICLE 14.						
Dépenses des exercices clos.....	»	»	»	»	(Mémoire)	
Total.....	21.149 80	»	24.155 32	»	45.305 12	
A déduire pour les incomplets : le 50 ^e de 17,446 fr. 80.....	348 94	»	»	»	348 94	
Total du Chapitre 17.....	20.800 86	»	24.155 32	»	44.956 18	

NATURE DES DÉPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTALS DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
Chapitre 18. — Marquises : Matériel.						
ARTICLE 1 ^{er} . — POLICE.						
2 ^e SECTION.						
Habillemeut des mutoi.....	200 »	»	»	200 »	200 »	
ARTICLE 2. — INSTRUCTION PUBLIQUE.						
2 ^e SECTION.						
Fournitures de matériel scolaire pour toutes les écoles.....	2.000 »	»	»	2.000 »	2.000 »	
ARTICLE 3. — PRISONS.						
1 ^{re} SECTION.						
Frais de nourriture des détenus.....	2.000 »					
Entretien du matériel. — Habillemeut. — Eclairage.....	200 »					
Total de l'article 3.....	2.200 »	»	2.200 »	»	2.200 »	
ARTICLE 4. — PORT.						
1 ^{re} SECTION.						
Location de canots dans les postes.....	800 »	»	800 »	»	800 »	
ARTICLE 5. — TROUPEAU LOCAL.						
2 ^e SECTION.						
Entretien des parcs et frais divers.....	400 »	»	»	400 »	400 »	
ARTICLE 6. — VIVRES.						
2 ^e SECTION.						
Rations délivrées sur l'ordre de l'administrateur.....	500 »	»	»	500 »	500 »	
ARTICLE 7. — TRAVAUX PUBLICS.						
1 ^{re} SECTION.						
Entretien du casernement de la gendarmerie.....	600 »					
Location d'un logement pour le gendarme d'Atiheu.....	480 »					
	1.080 »					
2 ^e SECTION.						
Achat d'un coffre-fort.....	500 »					
Total de l'article 7.....	1.580 »	»	1.080 »	»	1.580 »	
A reporter.....		»	4.080 »	»	3.600 »	7.680 »

NATURE DES DÉPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTALS DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
<i>Reports</i>	"	"	16.086 »	"	16.086 »	
ARTICLE 2. — CHEFFERIES.						
2 ^e SECTION.						
Frais de représentation à 29 chefs (total net).....	10.999 80	"	10.999 80	"	10.999 80	
ARTICLE 3. — POLICE.						
1 ^{re} SECTION.						
Indemnité à 6 mutoi, à 388 fr. (net) l'un.....	2.328 »					
— à 17 — à 291 fr. —	4.947 »					
— à 6 — à 232,80 —	1.396 80					
Total de l'article 3.....	8.671 80	8.671 80	"	"	8.671 80	
ARTICLE 4. — INSTRUCTION PUBLIQUE.						
1 ^{re} SECTION.						
Indemnité à 4 instituteurs à 582 fr. (net) l'un.....	2.328 »					
— à 6 — à 388 fr. —	2.328 »					
— à divers (à répartir par l'administrateur).....	7.444 »					
Total de l'article 5.....	12.100 »	12.100 »	"	"	12.100 »	
ARTICLE 5. — CULTES.						
2 ^e SECTION.						
Indemnités à 4 prêtres catholiques, à 500 fr. (net) l'un.....	2.000 »	"	2.000 »	"	2.000 »	
ARTICLE 6. — PRISONS.						
1 ^{re} SECTION.						
Indemnité au surveillant de la prison (net).....	582 »	582 »	"	"	582 »	
ARTICLE 7. — PORT.						
1 ^{re} SECTION.						
4 canotiers, à 300 fr. l'un.....	1.200 »					
Indemnité de cherté de vivres aux mêmes, à 291 fr. (net).....	1.164 »					
Total de l'article 7.....	2.364 »	2.364 »	"	"	2.364 »	
ARTICLE 8. — FRAIS DE PERCEPTION DE L'IMPOT.						
1 ^{re} SECTION.						
Remises à 2 1/2 p. 0/0 aux percepteurs.....	1.000 »					
2 ^e SECTION.						
Prime de 0 fr. 50 c. par plaque d'impôt sur les chiens aux agents chargés de la délivrance des plaques.....	175 »		175 »	"	1.175 »	
Total de l'article 8.....	1.175 »	1.000 »	175 »	"	1.175 »	
<i>A reporter</i>		24.717 80	29.260 80	"	53.978 60	

NATURE DES DEPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTAUX DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
	<i>Reports</i>	24.717 80	"	29.260 80		
ARTICLE 9. — PENSIONS. 1 ^{re} SECTION.						
Secours à divers fonctionnaires (1).....	620 "	"	"	"	620 "	
ARTICLE 10. Dépenses des exercices clos	"	"	"	"	(Mémoire)	
A déduire pour les incomplets : le 50 ^e de 41.057 fr. 60.....	25.337 80	"	29.260 80	"	54.598 60	
Total du Chapitre 19.....	821 15	"	"	"	821 15	
	24.516 65	"	29.260 80	"	53.777 45	
Chapitre 20. — Tuamotu : Matériel.						
ARTICLE 1^{er}. — POLICE. 2 ^e SECTION.						
Habillement des mutoi.....	200 "	"	"	200 "	200 "	
ARTICLE 2. — INSTRUCTION PUBLIQUE. 2 ^e SECTION.						
Fournitures classiques, etc.....	1.000 "	"	"	1.000 "	1.000 "	
ARTICLE 3. — PRISONS. 1 ^{re} SECTION.						
Frais de nourriture des détenus.....	1.460 "	"	"	"	"	
Entretien du matériel. — Habillement. — Eclairage.....	200 "	"	"	"	"	
Total de l'article 3.....	1.660 "	"	"	"	1.660 "	
ARTICLE 4. — PORT. 1 ^{re} SECTION.						
Entretien du matériel.....	400 "	"	"	"	"	
2 ^e SECTION.						
Entretien et allumage des feux de port.....	200 "	"	"	200 "	600 "	
Total de l'article 4.....	600 "	"	"	200 "	600 "	
ARTICLE 5. — TRAVAUX PUBLICS. 2 ^e SECTION.						
Entretien du mobilier en service.....	400 "	"	"	400 "	400 "	
<i>A reporter</i>	"	2.060 "	"	1.800 "	3.860 "	

(1) Vairatao, ancien chef..... 420 "
 Kahua, — 420 "
 Tancijaura — 420 "
 Tepubiri — 60 "
 Teoro, ancienne cheffesse..... 200 "
620 "

NATURE DES DÉPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTAUX DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
<i>Reports</i>	»	2.000	»	1.800	3.860	»
ARTICLE 6. — DÉPENSES DIVERSES.						
2 ^e SECTION.						
Célébration de la fête nationale.....		500	»			»
Vivres délivrés sur l'ordre de l'administrateur.....		500	»			»
Total de l'article 6.....		<u>1.000</u>	»	1.000	1.000	»
ARTICLE 7. — DÉPENSES ACCESSOIRES DE LA SOLDE.						
2 ^e SECTION.						
Frais de voyage dans l'archipel.....		1.500	»	1.500	1.500	»
ARTICLE 8. — DÉPENSES IMPRÉVUES.						
2 ^e SECTION.....						
		580	»	580	580	»
ARTICLE 9.						
Dépenses des exercices clos.....					(Mémoire)	
Total du Chapitre 20.....		<u>2.000</u>		<u>4.880</u>	<u>6.940</u>	
RÉCAPITULATION DES TUAMOTU.						
Chapitre 19. Tuamotu : <i>Personnel</i>	24.516	65	29.260	80	53.777	45
— 20. — <i>Matériel</i>		2.000		4.880	6.940	»
Total des Tuamotu.....	<u>24.516</u>	<u>65</u>	<u>29.260</u>	<u>80</u>	<u>60.717</u>	<u>45</u>
Chapitre 24. — Gambier : <i>Personnel</i>.						
ARTICLE 1^{er}. — ADMINISTRATION GÉNÉRALE.						
2 ^e SECTION.						
Indemnité à l'administrateur (net) (1).....		1.746	»			»
1 agent spécial.....		1.800	»			»
{ Solde d'Europe.....		1.746	»			»
{ Supplément colonial (net).....		291	»			»
{ Frais de bureau (net).....						»
Indemnité à 1 interprète non breveté (net).....		1.164	»			»
— à divers agents (net).....		2.522	»			»
Total de l'article 1 ^{er}		<u>9.269</u>	»	9.269	9.269	»
<i>A reporter</i>				9.269	9.269	»

(4) Frais de tournées..... 4 464 »
 Indemnité spéciale..... 291 »
 Frais de bureau..... 291 »
4.746 »

BUDGET DES DÉPENSES

DU SERVICE LOCAL

NATURE DES DÉPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTAUX DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
<i>Reports</i>	"	"	9.269 »	"	9.269 »	
ARTICLE 2. — CHEFFERIES.						
2 ^e SECTION.						
Frais de représentation au chef de Rikitea	776 »	"	"	"	"	
— à 3 chefs, à 485 fr. (net) l'un	1.455 »	"	"	"	"	
Total de l'article 2	2.231 »	"	2.231 »	"	2.231 »	
ARTICLE 3. — POLICE.						
1 ^{re} SECTION.						
Indemnités à divers agents (à répartir par l'administrateur)	1.500 »	1.500 »	"	"	1.500 »	
ARTICLE 4. — INSTRUCTION PUBLIQUE.						
1 ^{re} SECTION.						
Indemnités à répartir par l'administrateur	3 000 »	3.000 »	"	"	3.000 »	
ARTICLE 5. — CULTES.						
2 ^e SECTION.						
Indemnité à 2 prêtres catholiques, à 500 fr. l'un	1.000 »	"	1.000 »	"	1.000 »	
ARTICLE 6. — JUSTICE.						
2 ^e SECTION.						
Indemnité à 4 anciens juges, à 465 fr. 60 (net) l'un	1.862 40	"	"	"	"	
— au greffier de la justice de paix (net)	271 60	"	"	"	"	
Total de l'article 6	2.134 »	"	2.134 »	"	2.134 »	
ARTICLE 7. — PRISONS.						
1 ^{re} SECTION.						
Indemnité au gardien de la prison (net)	349 20	349 20	"	"	349 20	
ARTICLE 8. — PORT.						
1 ^{re} SECTION.						
Location de canotiers	1.000 »	1.000 »	"	"	1.000 »	
ARTICLE 9. — FRAIS DE PERCEPTION DE L'IMPOT.						
1 ^{re} SECTION.						
Remises aux percepteurs	300 »	"	"	"	"	
2 ^e SECTION.						
Prime pour la délivrance des plaques d'impôt sur les chiens	306 »	"	306 »	"	606 »	
Total de l'article 9	606 »	300 »	14.940 »	"	21.089 20	
<i>A reporter</i>	6.149 20	"	"	"	"	

NATURE DES DÉPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTAUX DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
<i>Reports</i>	6.149 20	»	14.940 »	»	21.089 20	
ARTICLE 10. — PENSIONS.						
1 ^{re} SECTION.						
Bernardo Putairi, ancien régent (net).....	5.000 »	»	»	»	5.000 »	
ARTICLE 11.						
Dépenses des exercices clos.....	»	»	»	»	(Mémoire)	
Total.....	11.149 20	»	14.940 »	»	26.089 20	
A déduire pour les incomplets : le 50 ^e sur 13,071 fr.....	261 42	»	»	»	261 42	
Total du Chapitre 21.....	10.887 78	»	14.940 »	»	25.827 78	
 Chapitre 22. — Gambier : Matériel.						
ARTICLE 1^{er}. — POLICE.						
2 ^e SECTION.						
Habillement des mutoi.....	200 »	»	»	200 »	200 »	
ARTICLE 2. — INSTRUCTION PUBLIQUE.						
2 ^e SECTION.						
Fournitures classiques, etc.....	600 »	»	»	600 »	600 »	
ARTICLE 3. — PRISONS.						
1 ^{re} SECTION.						
Frais de nourriture des détenus.....	1.400 »	»	»	»	1.400 »	
Entretien du matériel. — Habillement. — Eclairage.....	300 »	»	»	»	300 »	
Total de l'article 3.....	1.700 »	1.700 »	»	»	1.700 »	
ARTICLE 4. — PORT.						
1 ^{re} SECTION.						
Entretien des embarcations, bouées et balises.....	1.000 »	1.000 »	»	»	1.000 »	
ARTICLE 5. — VIVRES.						
2 ^e SECTION.						
7 rationnaires, donnant pour l'année 2,262 rations, à 1 fr. 46.....	3.740 52	»	»	»	3.740 52	
Rations délivrées sur l'ordre de l'administrateur.....	450 »	»	»	»	450 »	
Transport de vivres de Papeete à Rikitea.....	300 »	»	»	»	300 »	
Total de l'article 5.....	4.490 52	»	»	4.490 52	4.490 52	
<i>A reporter</i>	»	2.700 »	»	5.290 52	7.990 52	

NATURE DES DÉPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTAUX DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
<i>Reports</i>	»	2.700	»	5.290 52	7.990 52	
ARTICLE 6. — TRAVAUX PUBLICS. 2 ^e SECTION.						
Entretien du mobilier en service.....	400 »	»	»	400 »	400 »	
ARTICLE 7. — DÉPENSES DIVERSES. 2 ^e SECTION.						
Célébration de la fête nationale.....	400 »	»	»	400 »	400 »	
ARTICLE 8. — DÉPENSES IMPRÉVUES. 2 ^e SECTION.....	538 »	»	»	538 »	538 »	
ARTICLE 9. Dépenses des exercices clos.....	»	»	»	»	(Mémoire)	
Total du Chapitre 22.....	»	2.700	»	6.628 52	9.328 52	
RÉCAPITULATION DES GAMBIE.						
Chapitre 21. Gambier : <i>Personnel</i>	10.887 78	»	14.940 »	»	25.827 78	
— 22. — <i>Matériel</i>	»	2.700	»	6.628 52	9.328 52	
	10.887 78	2.700	14.940 »	6.628 52	35.156 30	
 Chapitre 23. — Tubuai — Raivavae — Rapa : <i>Personnel</i>.						
ARTICLE 1^{er}. — TUBUAI. 1 ^{re} SECTION.						
Indemnité à un caporal mutoi (net).....	194 »	»	»	»	»	
— à 2 mutoi, à 145 fr. 50 (net) l'un.....	291 »	»	»	»	»	
— à 3 instituteurs, à 194 fr. (net) l'un.....	582 »	»	»	»	»	
Remises au percepteur.....	100 »	»	»	»	»	
	1.167 »	»	»	»	»	
2 ^e SECTION.						
Frais de service à l'administrateur (net).....	1.164 »	»	»	»	»	
Indemnité à 1 gendarme chef de poste.....	582 »	»	»	»	»	
Frais de représentation à 1 chef (net).....	329 80	»	»	»	»	
Indemnité à un agent f. f. d'interprète (net).....	485 »	»	»	»	»	
— à 1 gendarme pour enseignement de la langue française (net).....	242 50	»	»	»	»	
— à 1 pasteur (net).....	116 40	»	»	»	»	
	2.919 70	»	»	»	»	
Total de l'article 1 ^{er}	4.086 70	1.167 »	2.919 70	»	4.086 70	
<i>A reporter</i>	1.167 »	»	2.919 70	»	4.086 70	

NATURE DES DÉPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTAUX DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
<i>Reports</i>	1.167 »	»	2.919 70	»	4.086 70	
ARTICLE 2. — RAIVAVAE.						
1^{re} SECTION.						
Indemnité à 3 instituteurs, à 194 fr. (net) l'un.....	582 »					
— à 2 mutoi, à 116 fr. 40.....	232 80					
Pension à un ancien chef (net).....	150 »					
Remises au percepteur.....	75 »					
	<u>1.039 80</u>					
2^e SECTION.						
Indemnité à 1 gendarme chef de poste (net).....	582 »					
Frais de représentations à 2 chefs, à 242 fr. 50 (net) l'un.....	485 »					
Indemnité à 1 gendarme pour enseignement de la langue française (net).....	242 50					
— à 1 pasteur (net).....	116 40					
	<u>1.425 90</u>					
Total de l'article 2.....	<u>2.465 70</u>	1.039 80	»	1.425 90	»	2.465 70
ARTICLE 3. — RAPA.						
1^{re} SECTION.						
Indemnité à l'instituteur (net).....	116 40					
2^e SECTION.						
Frais de représentation à 1 chef de district (net).....	242 50					
Indemnité à 1 juge (net).....	242 50					
— au gendarme chef de poste (net).....	582 »					
— au même pour enseignement de la langue française (net).....	242 50					
— à 1 mutoi (net).....	190 »					
— à 1 pasteur (net).....	116 40					
	<u>1.615 90</u>					
Total de l'article 3.....	<u>1.732 30</u>	116 40	»	1.615 90	»	1.732 30
ARTICLE 4.						
Dépenses des exercices clos.....	»	»	»	»	(Mémoire)	
A déduire pour les incomplets : le 50 ^e de 8,109 fr. 70.....	2.323 20	»	5.961 50	»	8.284 70	
	42 96	»	119 23	»	162 19	
Total du Chapitre 23.....	<u>2.280 24</u>	»	<u>5.842 27</u>	»	<u>8.122 51</u>	
 Chapitre 24. — Tubuai — Raivavae — Rapa : Matériel.						
ARTICLE 1^{er}. — TUBUAI.						
1^{re} SECTION.						
Entretien d'un canot et location de caoutchoucs.....	100 »					
Achat d'un canot.....	300 »					
Travaux divers du port.....	180 »					
Entretien du logement du chef de poste.....	150 »					
Total, à reporter.....	<u>730 »</u>					

BUDGET DES DÉPENSES DU SERVICE LOCAL

NATURE DES DÉPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTAUX DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
<i>Report</i>		730 »				
2 ^e SECTION.						
Fournitures scolaires et prix des écoles.....		600 »				
Célébration de la fête nationale.....		100 »				
Entretien du mobilier en service.....		200 »				
Travaux divers des routes.....		185 »				
		1.085 »				
Total de l'article 1 ^{er}		1.815 »		1.085 »	1.815 »	
ARTICLE 2. — RAIYAVAE.						
1 ^{re} SECTION.						
Location de canotiers.....		100 »				
Achat d'un canot.....		300 »				
Entretien du logement du chef de poste.....		150 »				
Travaux divers du port.....		130 »				
		680 »				
2 ^e SECTION.						
Fournitures scolaires et prix pour les écoles.....		600 »				
Célébration de la fête nationale.....		100 »				
Entretien du mobilier en service.....		200 »				
Travaux divers des routes.....		160 »				
		1.060 »				
Total de l'article 2.....		1.740 »		1.060 »	1.740 »	
ARTICLE 3. — RAPA.						
1 ^{re} SECTION.						
Entretien du logement du chef de poste.....		150 »				
Bouées et balises.....		1.500 »				
		1.650 »				
2 ^e SECTION.						
Fournitures scolaires et prix pour les écoles.....		600 »				
Entretien du mobilier en service.....		150 »				
		750 »				
Total de l'article 3.....		2.400 »		750 »	2.400 »	
ARTICLE 4. — DÉPENSES COMMUNES AUX TROIS ILES.						
Agriculture et relations postales.....		3.000 »			3.000 »	
ARTICLE 5.						
Dépenses des exercices clos.....					(Mémoire)	
Total du Chapitre 24.....		3.060 »		5.895 »	8.955 »	

BUDGET DES DÉPENSES DU SERVICE LOCAL

NATURE DES DÉPENSES	1 ^{re} SECTION DÉPENSES OBLIGATOIRES		2 ^e SECTION DÉPENSES FACULTATIVES		TOTAUX DES CRÉDITS inscrits pour 1888	OBSERVATIONS
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel		
RÉCAPITULATION DE TUBUAI, RAIVAVAE, RAPA.						
Chapitre 24. Tubuai, Raivavae, Rapa : Personnel	2.280 24	"	5.842 27	"	8.122 51	
25. Matériel	"	3.060	"	5.895 "	8.955 "	
Total	2.280 24	3.060	5.842 27	5.895 "	17.077 51	
Chapitre 25. — Travaux publics.						
Travaux divers à exécuter dans toute la colonie	"	"	"	110.053 20	110.053 20	
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES ORDINAIRES.						
Tahiti et Moorea	206.380 70	91.047 8	252.812 05	181.250 50	731.490 78	
Marquises	20.800 86	4.080	24.155 32	15.595 20	64.631 38	
Tuamotu	24.516 65	2.060	29.260 80	4.880 "	60.717 45	
Gambier	10.887 78	2.700	14.940 "	6.628 52	35.156 30	
Tubuai, Raivavae, Rapa	2.280 24	3.060	5.842 27	5.895 "	17.077 51	
Travaux publics	"	"	"	110.053 20	110.053 20	
Total des DÉPENSES ORDINAIRES	264.866 23	102.947 8	327.010 44	324.302 42	1.019.126 62	
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES						
Article 1 ^{er} . Remboursement, par tiers, du reliquat dû par le service Local à la Caisse agricole pour l'opération d'immigration de 1883 (2 ^e versement)	"	"	"	5.871 73	5.871 73	
— 2. Introduction de colons français	"	"	"	10.000 "	10.000 "	
— 3. Deuxième terme du prix de l'immeuble de Mamao	"	"	"	18.000 "	18.000 "	
— 4. Exposition internationale de 1889 (contribution de la colonie)	"	"	"	15.000 "	15.000 "	
— 5. Frais d'envoi des objets destinés à l'Exposition	"	"	"	10.000 "	10.000 "	
Total des DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	"	"	"	58.871 73	58.871 73	
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.						
Dépenses ordinaires	264.866 23	102.947 8	327.010 44	324.302 42	1.019.126 62	
Dépenses extraordinaires	"	"	"	58.871 73	58.871 73	
TOTAL	264.866 23	102.947 8	327.010 44	383.174 15	1.077.998 35	



ARRÊTÉ le présent Budget des Dépenses ordinaires et extraordinaires à la somme d'un million soixante-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit francs trente-cinq centimes.

Par le Gouverneur :
Le Directeur de l'Intérieur,
A. MATHIVET.

Papeete, le 22 octobre 1887.
Le Gouverneur,
Th. LACASCADE.

TARIF DES TAXES LOCALES

ANNEXES

TARIF DES TAXES

A PERCEVOIR PENDANT L'ANNÉE 1888

AU PROFIT DU SERVICE LOCAL

CONTRIBUTIONS SUR ROLES.

Contribution mobilière (arrêtés des 18 février 1881 et 25 janvier 1883).

Un à quatre pour cent de la valeur locative de l'habitation personnelle de chaque contribuable, d'après la graduation suivante :

Pour les valeurs locatives de	{	300 à 599 fr.....	1	p. 0/0
		600 à 899.....	2	p. 0/0
		900 à 1.199.....	3	p. 0/0
		1.200 à 1.499.....	3 1/2	p. 0/0
		1.500 et au-dessus.....	4	p. 0/0

Toute valeur locative inférieure à 300 fr. est exempte de l'impôt.

Prestation urbaine pour la ville de Papeete seulement (arrêté du 11 octobre 1878).

Pour chaque personne assujettie à cet impôt..... 12 fr.

Contribution des patentes (arrêtés des 18 février 1881 et 7 juillet 1883).

Les patentes sont divisées en patentes fixes et en patentes proportionnelles.

Le taux des patentes fixes est déterminé ainsi qu'il suit :

1° PATENTES DE COMMERCE.

- 1^{re} classe. Négociants-armateurs vendant en gros et en détail, le détail ne s'étendant pas aux liquides (le gros comporte au moins 12 bouteilles), pour toutes les îles soumises à la souveraineté ou au protectorat de la France. 500 fr.
- 2^e classe. Négociants non armateurs vendant en gros et en détail, le détail ne s'étendant pas aux liquides (le gros comporte au moins 12 bouteilles), également dans l'ensemble des Établissements français de l'Océanie.... 250
- 3^e classe. Commerçants en gros et en détail ne vendant pas de liquides et exerçant à Papeete seulement..... 125
- 4^e classe. Les mêmes établis partout ailleurs qu'à Papeete. 50

2° PATENTES D'INDUSTRIES ET DE PROFESSIONS DIVERSES.

- Colporteurs à Tahiti..... 100
- Les mêmes à Moorea et dans toutes les autres îles, y compris les embarcations armées dans l'archipel des Tuamotu pour y faire le colportage 50
- Usiniers, chefs de fabrique..... 25
- Capitaines ou subrécargues de navires armés au petit cabotage ou au bornage et exerçant le commerce des liquides en gros dans les ports autres que ceux de Tahiti et de Moorea 250
- Les mêmes faisant du commerce à bord des mêmes navires, mais ne vendant pas de liquides 125
- Toutes autres professions 25
- Formule de patente 2 50

NOTA. — Il est formellement interdit aux navires armés au long cours et au grand cabotage de faire le commerce à leur bord.

TARIF DES TAXES LOCALES

Les patentes proportionnelles sont fixées de la manière suivante :

- Négociants de première ou de seconde classe, le dixième de la valeur locative ;
- Négociants de troisième et quatrième classe, le quinzième de la même valeur ;
- Usiniers, le cinquantième ;
- Capitaines ou subrécargues des navires indiqués ci-dessus se livrant à des opérations commerciales, un franc par tonneau de jauge ;
- Toutes autres professions, le vingtième de la valeur locative.

Impôt particulier pour les professions libérales (arrêté du 25 janvier 1883) :

Agents d'affaires.....	500 fr.
Arpenteurs-géomètres.....	100
Avocats ou défenseurs.....	300
Commissaires-priseurs.....	200
Huissiers.....	100
Médecins.....	50
Notaires.....	300

Impôt dit des routes (délibération du Conseil général du 24 novembre 1886) :

Pour chaque personne assujettie à cet impôt..... 10 fr.

La décision du Conseil général instituant cet impôt a besoin, pour devenir définitive, d'être approuvée par un décret du Président de la République (article 44 du décret du 28 décembre 1885). Jusqu'à l'arrivée de cet acte, la prestation rurale continuera à être perçue (6 journées par an, le taux de la journée restant fixé à 2 francs).

Frais d'avertissement :

Par cote inscrite au rôle..... 0 fr. 10

Tarif des droits à percevoir pour la vérification des poids et mesures et instruments de pesage.

(Arrêté du 25 janvier 1883.)

MESURES DE LONGUEUR.

Double décamètre.....	0 ⁶⁰	Mètre pour tapissiers.....	0 ²⁵
Décamètre.....	0 60	Demi-mètre.....	0 20
Demi-décamètre.....	0 60	Demi-mètre pour tapissiers.....	0 25
Double-mètre.....	0 35	Double-décimètre.....	0 25
Double-mètre pour tapissiers.....	0 25	Décimètre.....	0 20
Mètre.....	0 20		

MESURES DE SOLIDITÉ.

Double-stère.....	2 00	Stère.....	2 00
-------------------	------	------------	------

MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS ET LES MATIÈRES SÈCHES.

Hectolitre.....	2 00	Double-litre.....	0 15
Demi-hectolitre.....	1 35	Litre.....	0 15
Double-décalitre.....	0 30	Demi-litre.....	0 15
Décalitre.....	0 25	Double-décilitre, décilitre et demi-décilitre.....	0 15
Demi-décalitre.....	0 20		

MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

Double décalitre.....	1 20	Demi-litre.....	0 20
Décalitre et demi-décalitre.....	1 00	Double-décilitre.....	0 25
Double-litre.....	0 60	Décilitre, demi-décilitre, double-centilitre et centilitre.....	0 20
Litre.....	0 35		

POIDS EN FER.

Cinquante kilogrammes.....	2 25	Deux hectogrammes, un hectogramme, un demi-hectogramme et au-dessous.....	0 25
Vingt, dix et cinq kilogrammes...	0 60		
Deux kilogrammes, un kilogramme et un demi-kilogramme.....	0 25		

TARIF DES TAXES LOCALES

POIDS EN CUIVRE.

Cinquante kilogrammes.....	2 00	Deux kilogrammes et au-dessous..	0 40
Vingt, dix et cinq kilogrammes...	0 90		

INSTRUMENTS DE PÉSAGE.

Pont-basculé pour les usines cen- trales.....	3 50	Balances à bras égaux et à bascule de magasin.....	2 00
Balances à bras égaux de comptoir	1 00	Balances à bras égaux de précision	1 00

Sont réputées balances de magasin toutes celles dont les fléaux dépassent 65 centimètres de longueur, balances de comptoir celles de 65 à 20 centimètres, et balances de précision celles de 20 centimètres et au-dessous.

Indépendamment du droit fixé pour la vérification de chacune des balances ci-dessus dénommées, les assujettis seront tenus de payer, pour la totalité des poids dont se forme la plus haute portée de chaque balance-basculé ou de chaque romaine oscillante, et par chaque 20 kilogrammes, un autre droit de 60 centimes, sans que le droit puisse être exigé pour plus de 1,000 kilogrammes.

Contribution des licences (arrêtés des 16 février 1881, 25 janvier 1883 et 18 décembre 1886).

La contribution des licences sera liquidée conformément au tableau ci-après :

DÉSIGNATION DES LICENCES	MONTANT des licences	
	FR.	C
Cabaretiers, cafetiers, restaurateurs et aubergistes débitant des boissons alcooliques dans la ville de Papeete.....	2,000	»
Les mêmes, de l'enceinte à la rivière de Fautaua ou au chemin du cimetière.....	1,500	»
Les mêmes dans tous les districts de Tahiti et Moorea, aux Tuamotu, aux Marquises, aux Gambier et aux Tubuai.....	1,000	»
Débitants de bière ne vendant exclusivement que des bières de fabrication locale.....	500	»
Formule de licence.....	2	50

DROITS PERÇUS SUR LIQUIDATION.

Droits de consommation sur les rhums, genièvres et whiskies de fabrication locale consommés dans l'intérieur des Etablissements français de l'Océanie (arrêtés des 13 février 1884 et 18 décembre 1886) :

0 fr. 80 c. par litre.

Droit d'octroi de mer (arrêtés des 28 décembre 1871, 22 janvier 1872, 24 janvier, 18 juillet et 10 décembre 1874, 16 février 1881, 17 avril 1884, 2 janvier et 22 octobre 1887) :

13 p. 100 du montant net des factures.

Droits en sus de 13 p. 0/0 :

Droit spécial sur le tabac.....	2 fr. par kilogramme.
— les cigares dits bordelais..	8 fr. le mille en nombre.
— les cigares de toutes sortes	16 fr. —
— les allumettes.....	0 fr. 50 par paquet de 12 boîtes.
— les cartes à jouer.....	1 fr. 50 par jeu de cartes.
— les accordéons.....	20 fr. par accordéon.

Les alcools payent en sus du droit de 13 0/0 les droits suivants :

Alcools, absinthe, genièvre et whisky..... 2 fr. 00
par litre de liquide, quel que soit le degré.

TARIF DES TAXES LOCALES

Bitter, cognac, eaux-de-vie et rhums.....	1 fr. 25
par litre de liquide à 56° centésimaux et au-dessous, à la température de 15° centigrades.	
Les mêmes, au-dessus de 56° et jusqu'à 79 inclus, paient, indépendamment du droit fixe de un franc vingt-cinq centimes.....	0 fr. 032
par degré en sus et par litre de liquide.	

Cette dernière disposition est également applicable aux rhums de fabrication locale :

A 80° et au-dessus, les boissons alcooliques seront classées dans la catégorie des alcools et soumises au droit de	2 fr. 00 par litre.
Vermouth en fûts ou en bouteilles, liqueurs de toutes sortes, vins de dessert et de liqueur en fûts ou en bouteilles.....	1 fr. 00 par litre.
Bières et vins de toutes sortes en bouteilles....	0 fr. 25 d°

Droits d'entrepôts (arrêtés des 24 janvier et 29 mai 1874) :

Entrepôt réel.

0 fr. 10 c. par tonneau d'encombrement et par jour.
1/2 p. 100 *ad valorem*.

Entrepôt fictif.

1/2 p. 100 *ad valorem*.

Entrepôt à l'Arsenal de Fareute de marchandises encombrantes :

0 fr. 05 par tonneau d'encombrement et par jour pendant les 30 premiers jours.
0 fr. 025 à partir du 31^e jour et pendant toute la durée du dépôt.

Dépôt des huiles de pétrole (arrêté du 31 mars 1883) :

12 p. 0/0 *ad valorem*.
0 fr. 05 par litre de pétrole emmagasiné.

Droits sanitaires, de pilotage, de quais, de phare, etc.

Droits sanitaires (arrêté du 25 janvier 1883) :

0 fr. 15 par tonneau de jauge pour tout bâtiment arraisonné.
Sont exonérés de ces droits : les navires de guerre, les caboteurs et en général tout navire dispensé de se munir d'une patente de santé.
Les bâtiments de la ligne postale paient un abonnement fixé par l'Administration.

Pilotage (arrêtés des 15 décembre 1862, 29 décembre 1866, 28 janvier 1870, 16 février 1881 et 18 décembre 1886) :

TAHITI.

1. Bâtiment de commerce, par fraction de 10 tonneaux :

Les 100 premiers tonneaux.....	4 ^f 00	} les 10 tonneaux.
Les 300 suivants.....	3 50	
Les 100 suivants.....	3 00	
Les 500 autres suivants et au-dessus	1 50	

Les navires de toute nationalité au-dessous de 30 tonneaux sont exempts de tous frais de pilotage.

2. Bâtiment de guerre étranger :

Pour un vaisseau.....	250 ^f 00
Pour une frégate.....	200 00
Pour une corvette.....	150 00
Pour un bâtiment de rang inférieur.....	75 00

3. Les bateaux de plaisance paieront les mêmes droits qu'acquittent les navires de guerre étrangers.

TARIF DES TAXES LOCALES

4. Pour tout mouvement de port avec l'aide du pilote, 20 fr.

Les bâtiments de la marine nationale sont exonérés de tout droit de pilotage.

GAMBIER.

(Arrêté du 17 septembre 1881.)

Navires de commerce français et étrangers :

1° Des récifs extérieurs aux rades intérieures.....	2 fr.	} par décimètre du plus grand tirant d'eau du navire.
2° Des hauts fonds qui joignent l'île Akamanu à la partie sud de Mangareva à la grande rade de Rikitea	1 »	
3° De la grande rade de Rikitea au port intérieur de Rikitea.....	1 »	

Les navires de guerre paieront demi-droit.

Le navire qui n'aura pas employé de pilote paiera demi-droit.

Le capitaine qui emploiera pour le service de son navire l'embarcation du pilote paiera 10 fr. par jour pour l'embarcation et 2 fr. 50 pour chaque journée de canotier.

Le pilotage est obligatoire pour tout navire jaugeant plus de 30 tonneaux.

TUBUAI.

(Arrêté du 18 mars 1882.)

Navires de commerce français et étrangers : 2 fr. par décimètre du plus grand tirant d'eau.

Les navires de guerre paieront demi-droit.

Le navire de commerce qui n'aura pas employé de pilote paiera demi-droit.

Le capitaine qui emploiera pour le service de son navire l'embarcation du pilote paiera 10 fr. par jour pour l'embarcation et 2 fr. 50 pour chaque journée de canotier.

Le pilotage est obligatoire pour tout navire jaugeant plus de 30 tonneaux.

MARQUISES.

(Arrêté du 29 mai 1882.)

Navires de commerce français et étrangers : 2 fr. par décimètre du plus grand tirant d'eau.

Les bâtiments de guerre paieront demi-droit.

Le pilotage n'est obligatoire dans aucun port des îles Marquises.

Les droits de pilotage ne seront dus que lorsque le bâtiment aura été réellement piloté et sur sa demande.

Quais (arrêté du 3 octobre 1871) :

Pour les navires au-dessous de 100 tonneaux, 0 fr. 10 c. par jour et par tonneau.

Pour les navires jaugeant 100 tonneaux et plus, 10 fr. par jour.

Pour chaque mètre carré de surface de quai occupé par des marchandises déposées depuis 8 jours, 0 fr. 10 c. par jour.

Droit de Phare, pour le port de Papeete seulement (arrêté du 23 août 1878) :

0 fr. 25 c. par tonneau de jauge et par voyage ;

Avec faculté pour les navires français naviguant au petit cabotage de payer le droit ou de s'abonner en payant 1 fr. par tonneau de jauge et par an.

Exemption pour les navires entrant en relâche forcée.

Droit d'Amarrage à la bouée de Papeete (arrêté du 16 février 1881) :

Pour les navires de	1 à 100 tonneaux....	5 fr. 00 c. par jour.
»	101 à 300 »	7 50 »
»	301 à 500 »	10 00 »
»	501 et au-dessus.....	15 00 »

TARIF DES TAXES LOCALES

Droit d'Amarrage au corps-mort d'Anaa, Tuamotu (arrêté du 24 janvier 1874) :

0 fr. 10 c. par tonneau et par jour pour les bâtiments au-dessous de 50 tonneaux.
5 fr. 00 par jour pour ceux d'un tonnage supérieur.

Droit de chargement sur les nacres de toutes provenances (arrêtés des 24 janvier et 30 décembre 1874) :

Ce droit est fixé à 40 fr. le tonneau.

Permis de port d'armes (décret du 26 janvier 1884) :

10 fr. par permis.

Ferme de l'opium (arrêtés des 24 juillet 1883 et 5 septembre 1885).

Concession des eaux de la ville (arrêté du 8 janvier 1881) :

Pour 250 litres par jour.....	60 fr. par an.
» 500 »	100 »
» 1.000 »	150 »
Pour chaque 1.000 litres au-dessus ...	75 »

PRODUITS DIVERS.

Droits d'enregistrement; — Frais de justice devant la Haute-Cour tahitienne et les Conseils de district (ordonnance du 6 octobre 1868; arrêtés et décisions des 25 juin 1866, 8 octobre 1868, 14 janvier 1869, 30 janvier et 15 novembre 1873 et 25 janvier 1883) :

(En raison de leur multiplicité, ces droits ne peuvent être détaillés ici.)

Droits de greffe (arrêtés des 23 mars 1869, 16 juin 1870, 21 mai 1874 et 25 janvier 1883) :

1° Tarifs de Paris pour les affaires de la compétence des tribunaux de paix et de simple police;

2° Tarifs de Paris, augmentés de moitié, pour les affaires soumises aux autres juridictions.

(En raison de leur multiplicité, ces droits ne peuvent être détaillés ici.)

1 fr. 00 par rôle sur les doubles minutes des jugements et arrêts envoyées au dépôt des archives coloniales à Paris.

Taxe des lettres (arrêté local du 20 janvier 1876 et décrets des 4 et 13 mai 1876, 16 avril 1878, 4 février 1879 et 24 octobre 1885) :

(Même observation que ci-dessus.)

Taxe sur les chiens (arrêtés des 30 décembre 1868, 2 septembre 1874, 28 janvier 1879, décision du 7 mars 1881, arrêtés des 15 avril 1882 et 22 octobre 1887) :

10 fr. 00 par tête.

0 fr. 50 par plaque perdue dans la même année.

Frais de fourrière (arrêtés des 6 novembre 1850 et 13 mars 1877) :

10 fr. 00 par animal mis en fourrière.

Produit de la vente des animaux tués sur les propriétés particulières et sur la voie publique (arrêté du 13 mars 1877).

Droits hypothécaires (arrêtés des 15 novembre 1873 et 25 janvier 1883) :

0 fr. 75 p. 100 sur la valeur des mutations, pour chaque acte susceptible d'être transcrit en forme authentique ou sous-seings privés.

1 fr. 00 de droit fixe :

1^o Pour chaque inscription, excepté celle d'office, laquelle ne donnera lieu à aucune perception au profit du trésor ;

2^o Pour chaque renouvellement d'inscription, même de celle d'office, faite dans le but d'éviter la péremption ou de rectifier des erreurs émanant des parties.

1 fr. 00 de droit fixe pour toutes autres formalités hypothécaires.

1 fr. 00 de droit fixe de transcription perçu en sus du droit de mutation.

(Droits prévus par l'art. 44 de l'ordonnance du 22 novembre 1829.)

Droit d'étal (arrêtés des 30 octobre 1871, 26 avril 1872, 26 janvier 1874, 17 décembre 1881 et 13 février 1884) :

0 fr. 50 par mètre carré et par jour pour toute viande dépecée.

Le Directeur de l'Intérieur certifie que le tarif ci-dessus est conforme aux délibérations et votes du Conseil général, et que le Gouverneur n'a pas usé de la faculté de se pourvoir en annulation.

Papeete, le 22 octobre 1887.

Signé : A. MATHIVET.

PLAN DE CAMPAGNE

SERVICE LOCAL

PLAN DE CAMPAGNE des travaux à exécuter pendant l'année 1888.

(Voir pages 64-65).

PARAGRAPHS	NATURE DES DÉPENSES	TOTAUX des CRÉDITS
	Bâtiments coloniaux.	
	GROSSES RÉPARATIONS.	
	Hôtel du gouvernement. — Réfection de 200 mètres de barrières, en réemployant les vieux matériaux.....	1.000 »
	ENTRETIEN COURANT.	
	Hôtel du gouvernement. — Peinture et entretien général de l'hôtel.....	2.000 »
	Hôtel du Directeur de l'Intérieur. — Réparations locatives.	360 »
	Bureaux de la Direction de l'Intérieur. — Entretien courant.	500 »
	Ecole des filles de Papeete. — Réfection des peintures et badigeonnage des classes; réparation des fermetures, couvertures, barrières, etc.....	250 »
	Ecole des garçons de Papeete. — Entretien courant.....	300 »
	Ecole des garçons de Mataiea. — Badigeonnage des classes, réparation des planchers des vérandahs et installation de cabinets d'aisances.....	300 »
	Prison de ville. — Entretien courant et amélioration du logement du régisseur.....	300 »
	Caserne de gendarmerie de Papeete. — Entretien courant (logement de l'officier).....	250 »
	Logement des gendarmes détachés. — Entretien et réparations.....	500 »
	Eglise de Papeete. — Entretien courant.....	250 »
	Imprimerie. — Remaniement des fermetures, planchers, etc.; réfection d'une partie des peintures.....	250 »
	Poste de police, fourrières, etc. — Entretien courant.....	250 »
	Mairie. — Entretien courant.....	(Réservé)
	Palais de justice. — Réparation des fermetures; entretien courant.....	400 »
	Cimetière. — Entretien des allées, barrières, etc.....	340 »
	Phare de la Pointe Vénus. — Réfection de l'aire de la galerie de la lanterne.....	300 »
	Entretien des bâtiments non dénommés (presbytère catholique et protestant, écoles de Paea et Papara, halles et marchés, résidence de Taravao, bâtiment de l'Exposition, etc.).....	1.000 »
	Total pour l'entretien courant (Bâtiments coloniaux).	<u>7.550 »</u>
	Grande voirie.	
	CONSTRUCTIONS NEUVES.	
	Construction d'un pont en fer sur la rivière Taharuu; achat des fers.....	(Réservé)
	Construction d'un pont en fer sur la rivière de Mataiea; achat des fers.....	<u>(Réservé)</u>

PLAN DE CAMPAGNE

PARAGRAPHS	NATURE DES DÉPENSES	TOTAUX des CRÉDITS
	ENTRETIEN COURANT.	
	Entretien des ponts et ponceaux de Tahiti et Moorea	15.000 »
	Entretien de l'atelier de discipline et d'un attelage pour l'amélioration de la route dans le district d'Hitiaa	5.000 »
	Continuation des empièvements dans les districts de Faaa et Punaauia	5.000 »
	Continuation des empièvements dans le district de Papeari. Fourniture de matériaux, transports, surveillance et fourniture d'outils pour les travaux de route à effectuer par les prestataires	3.000 » 16.000 »
	Total pour l'entretien courant (Grande voirie)	44.000 »
	Petite voirie.	
	ENTRETIEN COURANT.	
	Eclairage de la ville	15.000 »
	Balayage des rues, enlèvement des ordures	11.600 »
	Entretien des fossés, empièvements et plantations	8.000 »
	Eclairage du kiosque de la musique	500 »
	Entretien des pompes à incendie	1.000 »
	Elagage des arbres	1.000 »
	Entretien des quais	2.000 »
	Total pour l'entretien courant (Petite voirie)	39.100 »
	Amélioration du port Tuuhora à Anaa (Tuamotu)	4.083 »
	Réfection de la toiture du palais du Roi	5.000 »

RÉCAPITULATION.

BATIMENTS COLONIAUX	{	Grosses réparations	1.000 »	}	8.550 »
		Entretien courant	7.550 »	}	
GRANDE VOIRIE	{	Constructions neuves. (Réserve)		}	44.000 »
		Entretien courant	44.000 »	}	
PETITE VOIRIE		Entretien courant	»		39.100 »
Amélioration du port Tuuhora à Anaa (Tuamotu)					4.083 »
Réfection de la toiture du palais du Roi					5.000 »
Total					100.733 »
Fonds disponibles		110.053	20		
Plan de campagne		100.733	»		
Reste disponible		9.320	20		